

# Règlement de la Tombola du 9 Août 2025 au Festival de Jazz à la Plage

Organisateur : Récup'Art Angels Chemin d'Archamps 14, 1257 La Croix de Rozon GE

But de la tombola : Financer notre prochain RECUP ART EXPO 2026, projet d'exposition, à but non lucratif

## 1. Date et lieu du tirage

Les billets sont vendus les 8 et 9 Août sur le stand de l'association au sein du Festival Jazz sur la Plage, Hermance. Le tirage au sort des billets gagnants aura lieu le 9 Août 2025 de 17h00 à 17h30

## 2. Billets émis

- **1000 billets au prix unitaire de 2 CHF, soit une valeur d'émission totale de 2000 CHF**

## 3. Lots mis en jeu

La valeur totale des lots est de **CHF 4510 pour 200 billets gagnants**

Les lots sont les suivants, par ordre de tirage :

No	Description du lot	Valeur estimée
1	Création de récup'artistes table d'appoint	1 x CHF 100
2, 3,	Créations de récup'artistes tabourets d'appoint	2 x CHF 80
4, 5, 6,	Créations de récup'artistes luminaires	3 x CHF 60
7 à 15	Créations de récup'artistes décos	9 x CHF12
16 à 100	*2 entrées gratuites + 2 bons boissons non alcoolisées pour RECUP'ART EXPO 2026	185 x CHF22

*\*(NB : en cas d'annulation inopinée de cette exposition 2026, ces lots ne sauraient être remplacés, ni faire l'objet d'un quelconque remboursement)*

## 4. Déroulement du tirage

- Le tirage est public et Les gagnants seront déterminés de manière aléatoire par tirage manuel samedi 9 Août de 17h à 17h30 . La présence de 2 membres du Comité garantit pour l'équité du tirage.

## 5. Publication des résultats

- Les résultats seront annoncés et affichés sur place .

## 6. Conditions générales

- Aucun échange ni remboursement de lot n'est possible.
- Les lots doivent être retirés sur place à la fin du tirage, à défaut avant le 17 Août au siège de l'association
- Les billets non retirés ou invalides ne donnent droit à aucune compensation.
- La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## 7. Droit applicable

Ce règlement est régi par le droit suisse.

Les litiges éventuels seront traités par [nom de l'association], à l'amiable dans la mesure du possible.

Fait à Genève, le 09 Août 2025

Pour Récup'Art Angels